



clermont
auvergne
métropole

VILLE DE
CLERMONT
FERRAND



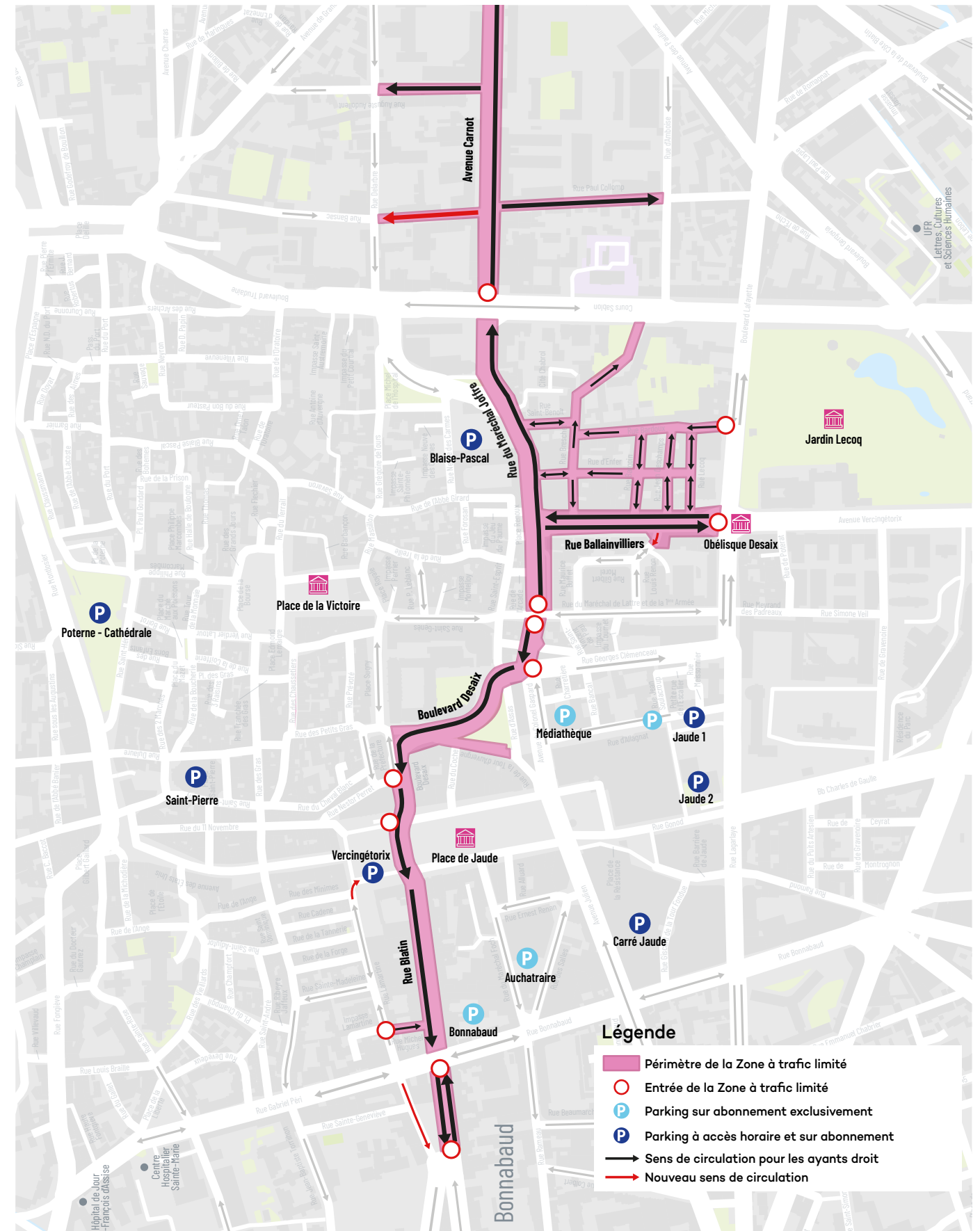
*Apaiser
le cœur de ville*

ZONE À TRAFIC LIMITÉ



Une Zone à Trafic Limité, les bases

POUR TOUT SAVOIR SUR
LA ZONE À TRAFIC LIMITÉ
DE LA MÉTROPOLE.
clermontmetropole.eu



Dès le mois de juin, au fur et à mesure que les secteurs seront libérés par les travaux, la Zone à trafic limité va se déployer sur les axes clés des futurs tram-bus B et C au cœur de Clermont. Objectif ? Détourner les véhicules qui ne font que traverser le centre en permettant aux autres d'y accéder plus facilement.

Une zone à trafic limité, c'est une zone où la circulation est réservée aux transports en commun, véhicules autorisés, piétons et vélos. Le sésame n'est pas difficile à obtenir : **tous les automobilistes peuvent en obtenir un dès qu'ils ont besoin de venir dans le secteur concerné.** En revanche, pour se rendre ailleurs, on ne peut plus traverser ; il faut contourner la zone.

Trois objectifs

À Clermont, le projet est une brique essentielle du futur réseau de transports en commun. Véritable carrefour des mobilités, le quartier Ballainvilliers va voir se croiser pas moins de six lignes de bus, dont les deux tram-bus électriques à haute fréquence (B et C). Ce projet, c'est tenir la promesse de transports en commun rapides et efficaces. Ensuite, c'est faire respirer le quartier en diminuant la pollution. C'est le faire vivre aussi, en rendant les activités plus agréables.

D'ailleurs, d'autres métropoles en France et en Europe ont déjà franchi le pas. Il est donc au centre des attentions pour concilier qualité de vie et performance de circulation.

Ce qui va changer, dès le mois de juin

Les rues Ballainvilliers et Blatin, les boulevards Desaix et Maréchal Joffre, les places Renoux et Jaude ainsi que l'avenue Carnot ne seront plus accessibles au trafic de transit. Dans la même logique que celle du "ring" créé pour contourner le centre de Clermont, il s'agit de désengorger la ville pour y améliorer la vie. Dans les rues concernées, les trottoirs seront plus larges, de nouveaux arbres embelliront les promenades et apporteront de la fraîcheur, et la circulation des cyclistes, des bus et des véhicules autorisés sera plus fluide et plus sûre. Car oui, toutes celles et ceux qui ont une raison de se rendre dans la zone à trafic limité pourront toujours y circuler. Il faudra simplement une autorisation pour y accéder. Globalement, les sens de circulation resteront les mêmes qu'avant les travaux, les bus bénéficieront de voies réservées supplémentaires.

Côté stationnement, seules les places livraison et pour personnes à mobilité réduite seront conservées. Il faudra aller se garer dans les rues voisines ou dans les parkings du centre, dont le parking Vercingétorix, toujours accessible. •

Mai 2023
Lancement de la concertation.

Novembre 2024
Validation du principe de Zone à trafic limité.

Février 2025
Restitution du travail de concertation avec les habitants, les commerçants et les organisations professionnelles.

30 juin
Début de la mise en service de la Zone à trafic limité en fonction des premières livraisons d'aménagement

30 septembre
Mise en service du périmètre complet de la Zone à trafic limité, fin des travaux sur le plateau central.

Et moi, je fais comment ?

Vous habitez dans la Zone à trafic limité ?
 Vous y avez une boutique ou un cabinet médical ?
 Votre activité implique d'y déposer un client ou d'y livrer des marchandises ? Pas de panique, tout est prévu.



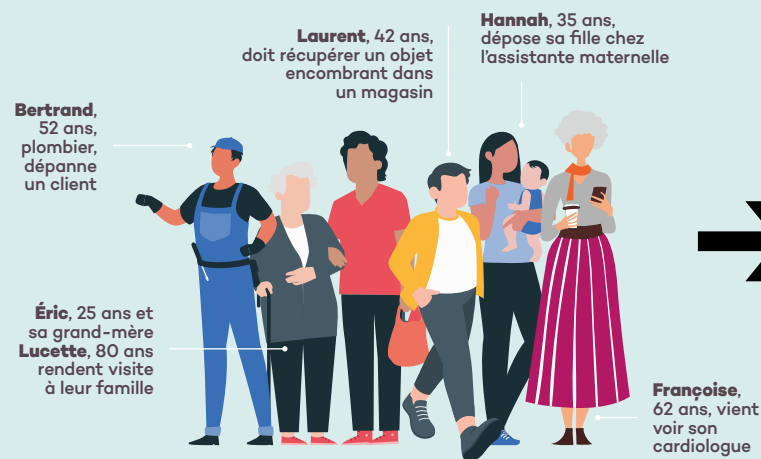
Ayants droit par nature

Vous faites partie des ayants droit "par nature". Ça veut dire que vous n'avez aucune démarche à faire : la nature même de votre véhicule, votre caducée ou votre carte mobilité inclusion stationnement vous donnent, de fait, le droit de circuler dans la zone à trafic limité. Cette catégorie concerne également les transports en commun et les cyclistes.



Ayants droit permanents

Vous êtes un ayant droit permanent. À partir de début juin de 2025, il suffit de faire une demande sur ici.clermont-ferrand.fr ou en mairie de Clermont-Ferrand pour obtenir un macaron qui donne le droit de circuler librement dans le secteur. Délivré par la Ville de Clermont pour un an, il indique votre numéro d'immatriculation et doit être installé sur votre pare-brise.



Ayants droit ponctuels

Vous êtes un ayant droit ponctuel. Dans la plupart des cas, vous n'avez pas de démarche à faire, il suffit d'avoir l'un de ces justificatifs sur vous : votre facture, un bon de commande ou bon de retrait, un bon de livraison, une confirmation de rendez-vous ou votre ticket du parking Vercingétorix.

+ Vous rendez visite à votre famille ou souhaitez récupérer/déposer un meuble chez un particulier ? La personne qui vous reçoit doit vous fournir le justificatif nécessaire, qu'elle pourra demander sur le portail ici.clermont-ferrand.fr ou en mairie de Clermont-Ferrand.

DÉCRYPTAGE

La zone à trafic limité en chiffres

1,2 Km de long

PLACE RENOUX
20 rues concernées

lignes de transport dont 2 tram-bus (B et C)

3 TYPES D'AYANTS DROIT

Des panneaux très spéciaux



Ils signalent que vous entrez et que vous sortez de la zone réglementée ainsi que les voies ouvertes aux véhicules avec autorisation

Ils signalent les voies strictement réservées aux bus.

Il signale que vous êtes à la dernière intersection avant de pénétrer dans la zone à trafic limité

Mes laissez-passer, le récap

✓ Mon macaron "permanent"



✓ Mon justificatif

- ✓ Facture
- ✓ Bon de commande
- ✓ Bon de livraison
- ✓ Confirmation de RDV
- ✓ Ticket du parking Vercingétorix



✓ Mon attestation ponctuelle



Zone à Trafic Limité
 Immatriculation : FW-761-NS
 Fin de validité : 01/06/2026

ATTENTION : vous pourrez commander vos macarons À PARTIR DE DÉBUT JUIN sur le portail ICI de la Ville de Clermont-Ferrand : ici.clermont-ferrand.fr

ET POUR ME GARER ?

Il n'y aura plus de places de stationnement "classique" sur la zone.

Les places GIG-GIC sont maintenues. Elles sont réservées aux personnes à mobilité réduite porteuses de la carte mobilité inclusion stationnement.

Les places de livraison sont maintenues. Elles sont réservées aux opérations de chargement/déchargement. **Communes à tous les ayants droit, elles ne peuvent pas être utilisées pour s'arrêter plus de 15 minutes.**

En dehors des parkings d'immeuble, le stationnement reste possible dans les rues voisines ou dans les parkings alentour. Le ticket de parking Vercingétorix fait office de justificatif pour circuler dans la zone.

La bonne idée si vous venez flâner ? Vous garer dans un parking relais desservi par une des 6 lignes de transport en commun de la zone à trafic limité.



On ne peut plus se garer en centre-ville pour faire ses achats ?

Il sera toujours possible de se garer dans les parkings du centre-ville et dans les rues voisines de la Zone à Trafic Limité. Le ticket de parking Vercingétorix fait office de justificatif pour circuler dans la zone. La bonne idée si vous venez flâner ? Vous garer dans un parking-relais desservi par l'une des 6 lignes de transport en commun circulant dans la Zone à Trafic Limité.

Comment venir récupérer une commande encombrante dans la zone ?

Il est possible d'utiliser une place de livraison réservée aux opérations de chargement/déchargement. Communes à tous les ayants droit, ces places ne peuvent pas être utilisées pour s'arrêter plus de 15 minutes. Il est aussi possible pour un accompagnant de s'arrêter sur une place de livraison pour déposer une personne âgée ou à mobilité réduite à proximité du cabinet médical, avant d'aller se garer dans une rue voisine de la Zone à Trafic Limité ou au sein d'un parking du centre-ville.

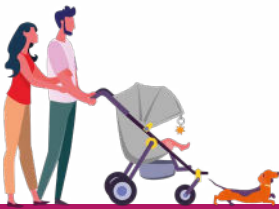
En situation de handicap, comment faire pour se stationner au plus près d'un cabinet médical ?

Les places GIG-GIC sont maintenues dans la zone. Elles sont réservées aux personnes à mobilité réduite porteuses de la carte mobilité inclusion stationnement.

L'apaisement des cœurs de ville et la vie des commerces font-ils bon ménage ?

Globalement, oui. L'expérience le montre : donner plus de place aux piétons fait grimper la fréquentation. + 15 % de fréquentation à Lille avec la piétonnisation du centre-ville le samedi.

Reste à assurer un quotidien fonctionnel pour les professionnels. La Métropole de Clermont y travaille. 12 aires de livraison seront mises en place dans la Zone à Trafic Limité.



**clermont
auvergne
métropole**

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

64/66 avenue de l'Union Soviétique, BP 40231
63007 Clermont-Ferrand cedex 1

04 73 98 34 00 / www.clermontmetropole.eu

Avril 2025